

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

PORTANT AFFECTATION ET FONCTIONS

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique et notamment l'article L.512-23,

Vu l'arrêté n°04/2024 du 30 septembre 2024 portant organisation des services départementaux,

Vu la déclaration de vacance d'emploi n°V062240529000048001 publiée légalement par arrêté n°2024-06-06 en date du 18 juin 2024 par le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Département du Pas-de-Calais,

Vu le tableau des effectifs,

Vu la candidature présentée par madame Virginie Bourcier,

Vu le courrier de mobilité en date du 25 octobre 2024,

Le Président du Conseil départemental,

Sur proposition de madame la Directrice générale des services départementaux.

ARRÊTE :

Article 1 :

Madame Virginie Bourcier, titulaire du grade d'attaché territorial, est affectée à temps complet, au pôle solidarités – direction de l'enfance et de la famille – service départemental de l'accueil familial – bureau gestion de carrières des assistants familiaux, à compter du 1^{er} novembre 2024.

La résidence administrative de l'intéressée est fixée à Arras.

Article 2 :

À compter de cette même date, madame Virginie Bourcier, attaché territorial, exercera les fonctions de chef de bureau.

Accusé de réception en préfecture
062-226200012-20241202-RH09321CD122024-AI
Date de télétransmission : 31/12/2024
Date de réception préfecture : 31/12/2024

Article 3 :

Cet arrêté sera publié sur le site internet du Département.

Arras, le 2 décembre 2024
Pour le Président du Conseil départemental,

Notifié le :

Signature de l'agent :



Signé électroniquement par
Caroline MEZIERE
Directrice des ressources humaines

Ampliations destinées à :

- Paierie départementale
- Madame Virginie Bourcier (9321)
- PRA – DRH/DAPARH/mission pilotage des effectifs et des données sociales
- Direction de l'accompagnement juridique

Accusé de réception en préfecture
062-226200012-20241202-RH09321CD122024-AI
Date de télétransmission : 31/12/2024
Date de réception préfecture : 31/12/2024